

*Initiatives parlementaires*

liers de gouvernement, les éducateurs, le monde des affaires, les syndicalistes, les groupes de bénévoles et les associations de personnes handicapées.

Nous travaillons ensemble, et grâce à la coordination, au financement et au soutien du Secrétariat d'État, nous obtenons chaque année une participation populaire de plus en plus importante et nous attirons toujours un peu plus l'attention des médias. L'objectif principal de la présente Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées demeure le même. Cet objectif est non seulement d'abattre les barrières physiques, mais également les barrières psychologiques qui s'opposent à cette intégration. Sa raison d'être est donc de rendre le Canada accessible à tous ses citoyens.

Nous façonnons des partenariats qui nous permettront d'arriver à nos fins. Le comité de la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées comprend 23 groupes et organismes nationaux de personnes handicapées de partout au Canada. Des milliers de Canadiens participent à la planification des activités qui font de cette semaine un succès retentissant.

Les députés n'ignorent pas que les transports sont l'un des domaines les plus importants visés au cours d'une Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées. Le Canada s'est taillé une réputation de chef de file dans ce domaine.

Il doit cette réputation internationale aux nouvelles dispositions que le gouvernement a prises en 1987 dans le cadre de la Loi nationale sur les transports qui exigent que transporteurs et exploitants des services intérieurs aériens, ferroviaires et de traversiers prennent des mesures pour faciliter l'accès à ces modes de transport des voyageurs handicapés. De même, le rapport spécial sur l'accessibilité du transport interurbain par autobus engage les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à mettre au point une stratégie opérationnelle qui rendra l'accès à ce mode de transport plus facile pour les handicapés.

Nous faisons déjà des progrès. Les députés savent que le ministère des Transports a financé la mise au point d'une plate-forme mécanisée pour les autobus interurbains au coût de 250 000 \$. Le ministère a accepté également d'avancer 1,2 million de dollars pour l'achat de six autobus ainsi équipés. Ce système sera utilisé dans le cadre d'un projet expérimental de trois ans dans le corridor reliant les villes de Kitchener, Hamilton, Niagara Falls et Buffalo.

Les députés seront sans doute heureux d'apprendre que le gouvernement veille le plus possible à ce que les personnes handicapées puissent voyager en toute dignité. À cet égard, entre 1980 et 1988, Transports Canada a dépensé 17 millions de dollars environ pour accroître l'accessibilité dans les aéroports.

Les terrains de stationnement, les bateaux de trottoir, les toilettes et les fontaines ont été modifiés afin d'être plus faciles d'accès. D'autres améliorations ont été apportées, depuis des panneaux routiers parlants destinés aux malvoyants jusqu'aux mains courantes et aux rampes d'accès pour les voyageurs qui ont de la difficulté à se déplacer. Transports Canada a contribué 145 000 \$ à un programme, mené conjointement avec le gouvernement de l'Ontario, qui consiste à exploiter quatre minibus dans la région d'Ottawa. Exploités par deux entreprises de taxi, ces minibus sont spécialement aménagés pour les personnes handicapées. Par cette expérience, on cherche à déterminer si une entreprise de taxi peut constituer une solution de rechange viable aux services publics de transport pour personnes handicapées ou encore un service d'appoint.

Le gouvernement actuel n'a pas oublié les besoins des personnes handicapées habitant à la campagne ou dans les petites villes. Des subventions de plus de 3 millions de dollars ont été consacrées à la conversion de 130 véhicules pour le transport des personnes handicapées dans les plus petites localités.

Mes collègues conviendront sûrement que bon nombre de personnes handicapées sont tout à fait en mesure de conduire leur propre véhicule. C'est certes ce que pense le gouvernement. Transports Canada dépensera près de 675 000 \$ pour tester des véhicules adaptés aux besoins de conducteurs handicapés et les aidera à apprendre à les conduire. Il s'agit incontestablement d'une possibilité attrayante pour une personne handicapée qui vise une plus grande autonomie.

Après avoir demandé l'opinion de plus de 1 200 personnes ou organismes s'intéressant aux services de transport pour les personnes handicapées, l'Office national des transports a soumis au gouverneur en conseil un règlement visant à éliminer les frais additionnels que les sociétés aériennes exigent des personnes handicapées au Canada.

L'Office a constaté que certaines personnes handicapées n'ont pas le choix, elles doivent voyager avec un accompagnateur. En outre, certaines personnes handicapées doivent utiliser plus d'un siège en raison de leur handicap. Au début, le règlement ne s'appliquera qu'aux avions ayant 30 places ou plus.

L'Office examinera chaque année les renseignements que lui communiqueront les transporteurs pour évaluer les répercussions de ce règlement. Plus tard, l'Office présentera un autre règlement s'appliquant aux avions de moins de 30 places. Je suis convaincu que les députés reconnaissent que ces règlements faciliteront les déplacements au Canada pour les personnes handicapées.

Je suis convaincue que mes collègues peuvent se rendre compte que le gouvernement fait tout en son pouvoir pour donner des possibilités égales aux personnes handicapées. Après tout, ce sont là des droits fondamentaux